

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SARLAT  
26 AV DE SELVES  
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

**Vos références**

Numéro fiscal : 46 70 908 551 120  
Référence de l'avis : 21 24 4238438 58  
Contrat de prélèvement : P324005546281  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZ005002P324005546281  
Numéro de propriétaire : 416 +00017 N  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4321 PBCBW2  
SCI DE PESSARNI

2805-004056-0011-00



SCI DE PESSARNI  
M AZOULAY ANDRE CHEZ EURODEC  
188 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021  
Identifiant service : 24035


**Somme à payer**

**1 006,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2021

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP SARLAT  
26 AV DE SELVES  
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX  
Tél : 05 53 31 59 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DE DORDOGNE - SARLAT LA CAN  
CELL DEPARTEMENTALE-SARLAT  
26 AVENUE DE SELVES  
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX  
Tél : 05 53 31 59 93

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2021,  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2021

Compte bancaire : FR44 3000 2006 690X XXXX XXX3 S68

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	30,86 %	%	11,69 %	0,214 %	12,30 %	0,185 %		
	Taux 2021	30,86 %	%	11,69 %	0,18 %	13,84 %	0,247 %		
	Adresse	1195 RTE DE LA RAVINE							
	Base	1635		1635	1635	1635	1635		
	Cotisation	505		191	3	226	4	929	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	-		-	-	-	-	-		
Cotisation 2021	505		191	3	226	4	929		
Variation	- %	%	- %	- %	- %	- %	- %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	55,20 %	%	57,80%	75,44%	0,607%	21,20%	0,898%	
	Taux 2021	55,20 %	%	57,80%	75,44%	0,463%	21,00%	1,20%	
	Bases terres non agricoles	4		4	4	4	4	4	
	Bases terres agricoles	21		21			26	21	
	Cotisation 2020	10		11	-		5		
	Cotisation 2021	14		14	3	0	6	0	37
	Variation	+40,00 %	%	+27,27%	- %	%	+20,00 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
<p>Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> et utilisez l'identifiant (SIREN ou IDSP) 331075184. La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €.</p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			40	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Références administratives : 240 51 021 035 416 416 C B					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>1006</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.